



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/2003/102  
15 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Session de fond de 2003  
Genève, 30 juin-25 juillet 2003  
Point 7 c) de l'ordre du jour  
Questions de coordination, questions relatives  
au programme et autres questions: calendrier  
des conférences concernant les domaines économique  
et social et les domaines connexes

Lettre datée du 26 juin 2003 adressée au Président du Conseil économique et social  
par le Président du Comité des conférences

Répondant à l'invitation que le Conseil économique et social lui avait adressée dans sa décision 1988/103 du 5 février 1988, le Comité des conférences s'est réuni le 26 juin 2003 pour examiner le calendrier provisoire des conférences et réunions pour 2004 et 2005 dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes<sup>1</sup>. Il s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée d'examiner ce calendrier et de faire éventuellement des recommandations au Conseil.

Lorsqu'il a présenté le calendrier, le Secrétaire du Comité des conférences a appelé l'attention des membres sur certaines directives importantes, citées dans le préambule du texte à l'examen et tirées des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le calendrier des conférences et réunions. La décision du Conseil relative à la biennialisation des sessions de ses organes subsidiaires figurait parmi ces directives, même si l'on constate en la matière une tendance inverse. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des dérogations à la règle de la biennialisation. Il a été noté que plusieurs organes subsidiaires ne s'étaient pas encore conformés à la décision du Conseil sur ce point et que, de fait, un organe de plus demandait cette année l'annualisation de ses sessions. Par conséquent, il convenait d'examiner cette question plus avant.

On a fait observer qu'une fois le calendrier adopté, aucune réunion supplémentaire ne serait autorisée en dehors du cycle biennal.

Dans la préparation du calendrier, on a pris soin d'éviter les réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, conformément à la résolution 53/208A de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1998.

Le Comité des conférences a en outre rappelé que les sessions des organes subsidiaires devaient prendre fin huit semaines au moins avant la session du Conseil économique et social à laquelle ils doivent faire rapport, et a fait observer et qu'on s'était attaché à respecter cette directive dans toute la mesure possible lors de l'établissement du projet de calendrier. Il a également été rappelé que tout était mis en œuvre pour éviter le chevauchement de réunions se rapportant au même secteur d'activité.

Le Comité des conférences a par ailleurs encouragé le Conseil économique et social à revoir le calendrier dans son ensemble lors de l'examen des attributions, de la composition, des fonctions et des méthodes de travail de ses commissions techniques et de ses groupes d'experts.

Le Comité des conférences recommande au Conseil d'adopter le calendrier provisoire des conférences et réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social pour 2004-2005<sup>1</sup> et de tenir compte des observations et suggestions présentées ci-dessus.

Je tiens pour terminer à faire savoir combien le Comité des conférences apprécie que le Conseil économique et social l'ait invité à examiner son projet de calendrier des conférences et réunions, et se félicite du maintien d'une coopération étroite entre le Conseil et le Comité.

Le Président du Comité des conférences  
(*Signé*) Mohammad **Tal**

Note

<sup>1</sup> E/2003L.7.

-----